

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 14 juin 2021

Date de l'annonce publique : 04/06/2021

Date de la convocation des conseillers : 04/06/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
	Quorum suivant l'article 2 de la loi du 24 juin 2020	13
Référence	CC.2021-6-14 - 5.1	
Point de l'ordre du jour	5.1	
Objet	Plan de développement de l'établissement scolaire - Cycle 2021-2024.	

Le conseil communal,

Considérant que comme à la fin de l'année scolaire en cours, le plan de développement de l'établissement scolaire 2018-2021, approuvée le 4 mars 2019 par le Ministre de l'Éducation nationale de l'Enfance et de la Jeunesse, viendra à terme, un nouveau plan de développement (PDS) pour la période 2021-2024 a été établi ;

Vu le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2021-2024, élaboré par le comité d'école en collaboration avec les partenaires scolaires ;

Vu l'avis du 1^{er} juin 2021 des représentants des parents d'élèves ;

Vu l'avis du 1^{er} juin 2021 de la Direction de région (région 08) ;

Vu l'article 13 de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'arrêter le plan de développement de l'établissement scolaire (PDS) pour la période 2021-2024.

■

Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 13 (3) de la loi modifiée du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le lundi 28 juin 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,

